INFOGRAPHIE

La prochaine conférence des Nations unies sur le climat, la COP21, sera l'une des plus grandes réunions internationales.

L'enjeu est majeur : contenir le dérèglement climatique qui menace nos sociétés et nos économies.

Cette conférence doit conduire à l'adoption d'un accord universel, qui posera le cadre d'une transition vers des sociétés et des économies sobres en carbone et capables de faire face aux changements climatiques.

Du 30 nov. au 11 déc. 2015

196 signataires

(195 États + l'Union européenne)

Double responsabilité française

1. **Accueillir** tous les participants dans les meilleures conditions.

2. **Faciliter** les débats entre pays et assurer un fonctionnement transparent et inclusif du processus de négociation pour favoriser l'adoption d'un accord.

Des engagements de réduction des émissions

pas de 2 °C

L'objectif de la COP21 est de maintenir le réchauffement sous la limite de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle (vers 1850)

- Le futur accord international devra d'abord traiter, de façon équilibrée, de l'**atténuation** - c'est-à-dire des efforts de baisse des émissions de gaz à effet de serre - et de l'**adaptation** des sociétés aux dérèglements climatiques déjà existants.
- En amont de la COP21, chaque pays doit publier sa **contribution nationale** présentant les efforts qu'il s'engage à réaliser.

Une aide financière pour les pays en développement

- Autre objectif, la mobilisation de **100 milliards de dollars par an** (environ 78 milliards d'euros), par les États, les organisations internationales et le secteur privé à partir de 2020.

La mise en œuvre de solutions ambitieuses

De nombreuses initiatives à grande échelle sont aujourd'hui développées par une diversité d'acteurs non gouvernementaux : villes, régions, entreprises, associations, etc. C'est ce que l'on appelle l'**Agenda des solutions**.

Un évènement écoresponsable

Tweeter 464 | J'aime Partager 952

Télécharger

JPG

21.09.15
Infographie COP21 FR (jpg - 1.73 Mo)

Recognizing the intrinsic relationship between climate change, poverty eradication and sustainable development

L'enjeu est de taille : il s'agit d'aboutir, pour la première fois, à un accord universel et contraignant permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et d'impulser/d'accélérer la transition vers des sociétés et des économies résilientes et sobres en carbone.

QU'EST-CE QUE LA COP21/CMP11 ?

La France va accueillir et présider la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP21/CMP11), aussi appelée « Paris 2015 », du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Les contributions prévues déterminées au niveau national, dites « INDC » (pour l'anglais « Intended Nationally Determined Contributions ») sont un nouveau type d'instrument dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il s'agit du « véhicule » par lequel les Parties entendent communiquer leurs engagements sur la période après 2020.

Une majorité de pays ont engagé un processus de préparation pour l'annonce de contribution avant la COP21. Mi mars, la Suisse a été le premier pays à publier sa contribution (-50 % d'ici à 2030 par rapport à 1990, dont au moins 30 % sur le territoire suisse), suivi par l'Union européenne (au moins –40 % d'ici à 2030 par rapport à 1990). La Norvège (-40% d'ici à 2030 par rapport à 1990) le Mexique (objectifs d'adaptation d'atténuation), les Etats unis (- 26 à -28 % d'ici 2025 par rapport à 2005) et la Fédération de Russie (entre - 25% et - 30% d'ici 2030 par rapport à 1990) ont également publié leurs contributions avant la date du 31 mars . Depuis, le Gabon, le Liechtenstein, Andorre et le Canada ont envoyé leur contribution. A la date du 22 mai, 37 pays (dont les 28 de l'UE) représentant 31,1% des émissions mondiales de 2011 ont donc soumis leur contribution à la CCNUCC. Cela représente près de 82% des émissions des pays développés

Pour cela, le futur accord devra traiter, de façon équilibrée, de l'atténuation – c'est-à-dire des efforts de baisse des émissions de gaz à effet de serre permettant de contenir le réchauffement global à 2°C - et de l'adaptation des sociétés aux dérèglements climatiques déjà existants. Ces efforts devront prendre en compte les besoins et capacités de chaque pays. Enfin, l'accord doit entrer en vigueur à partir de 2020 et devra être durable pour permettre une transformation à long terme.

COP21
Paris décembre 2015

UN ARBRE POUR LE CLIMAT !

Accueil | S'informer | Se mobiliser | Partenaires

ENSEMBLE, PLANTONS DES ARBRES POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ EN FRANCE

Engagez-vous dès à présent !

Actualités

Un nouvel Arbre du Climat à Sassenage, en Isère
Publié le 8 octobre 2015
Le 4 octobre, un liquidambar a été planté à

Les enjeux de la COP 21 : la nécessité d'agir face aux risques des émissions de dioxyde de carbone
Publié le 29 septembre 2015